

Règlement Intérieur

Composition du Bureau :

- Le président Jérôme VINCENT
- Le trésorier Patrick FAUCOU
- Le secrétaire Mickael GOURET
- Yann LEGOFF
- Romain GOURET
- .

Conditions d'adhésion au club :

- Adhérer au club vaut acceptation des statuts et règlements de : la FFPS-Mer, FFPS Pays de Loire et au Comité Départemental Vendée Pêche en Mer et du club.
- L'adhésion au club se fait suivant accord du président et ou du bureau.
- Sorties du club : d'un commun accord entre le bureau et l'adhérent par écrit (mail, SMS, réseaux sociaux, ...).
- La cotisation est due pour l'année de l'exercice en cours et non remboursable.
- Le montant de la licence 2019: adulte 65,00€ (dont 45 € licence) et jeune 35,00€ (dont 15 € licence).
- L'adhésion (licence FFPS-M) ouvre le droit à participer à toutes les épreuves de compétition du calendrier de l'année en cours.
- Adhérer vaut acceptation de la diffusion d'images sur le site internet du club, dans la presse et médias.

L'assemblée générale annuelle :

- Envoi de l'ordre du jour (bilan financier et moral de l'année écoulée, prévision et projets pour l'année à suivre, ...) avec convocation minimum 15 jours avant la date. Idem pour éventuelle AG extraordinaire.
- Les questions : calendrier compétitions, orientations sportives, subventions, intégration, exclusion sont de la prérogative des membres du bureau même si l'avis des adhérents est utile pour prendre des décisions adaptées.
- Corum pour 1 vote = minimum la moitié de l'effectif du club (à la date du vote) + 1 adhérent. Possibilité à un absent de se faire représenter par un autre à condition qui le fasse savoir par écrit lors de la convocation.
- Droit de vote des adhérents suivant le type de question : à partir de 16 ans. Pour les - 16 ans avec 1 parent (représentant légal) = 1 voix
- Voter à la majorité absolue + 1 voix. En cas d'égalité la voix du président est prépondérante.
- Modification du R.I. à l'AG uniquement.

Compétition :

- La sélection des adultes et jeunes aux CDF se fait suivant le système fédéral FFPS-M de quota et surnombre plus l'approbation du bureau des places en cas de déficit de place (jeunes si la limite fédéral ne permet pas autre solution). Pour les quotas et l'attribution des places disponibles le classement régional jeune à la date de la réunion fait foi.

Subventions aux compétitions :

- Bénéficiaires membres du Club.
- Montant et répartition des subventions, suivant La trésorerie du club, décision votée par le bureau. Argent, matériel, hébergement, appâts, inscription.

Droits et devoirs :

- Savoir vivre : club qui privilégie la convivialité, le respect mutuel, les différents doivent être réglés en priorité par le dialogue.
- Les enfants sont sous la responsabilité des parents.

Procédure disciplinaire :

- C'est le bureau qui analyse et détermine des suites à donner en cas de conflit non réglé par le dialogue avant d'engager toute procédure ou sanction ultérieure (non reconduction d'une licence l'année suivante par exemple).
- Motifs d'exclusion : non-paiement de la cotisation annuelle qui reste due, détérioration du matériel d'autrui, comportement dangereux (sécurité, violence physique et verbale, vol, insulte, irrespect et propos désobligeant), un comportement non conforme avec les valeurs du club (la pratique de la compétition et en loisir dans le respect des règles et la convivialité), non-respect des statuts et du R.I.
- Règlement des conflits : dans un premier temps priorité au dialogue par concertation des membres du bureau avec le/les adhérent(s) concerné(s). Ensuite, et en cas de sanction prise par le bureau celle-ci sera notifiée par l'envoi d'un courrier en recommandé avec accusé de réception.

Partenaires et sponsors :

- La liste des partenaires du club est consultable sur le site internet.
- Un membre du club peut être sponsorisé par un autre soutien, il suffit d'en avertir le bureau.

Confidentialité :

- Les discussions internes au club restent dans le club.
- Les discussions « officielles » avec d'autres clubs doivent voir les instances fédérales mises en copie systématiquement. Cela se fait dans le comité Nord et apparemment cela fonctionne. Les interlocuteurs restent courtois et factuels dans la prise de position. Cela évite le risque d'amalgames et injures qui sont préjudiciables pour tous.

Décès d'un membre du club :

- envoi de fleurs à la cérémonie d'inhumation